

A MONSIEUR MOREL

RECTEUR DE MARCILLE-ROBERT

EN HOMMAGE RESPECTUEUX ET RECONNAISSANT

# I

## NOM DE LA PAROISSE

**A**u seuil de cette étude, nous croyons devoir donner quelques explications sur le nom de notre paroisse, Marcillé-Robert, auxquelles nous ajouterons quelques notes sur la géographie locale.

Le nom de notre paroisse eut dans le passé des formes différentes qu'il est facile, grâce à des actes anciens, de connaître. Au VII<sup>ème</sup> siècle, comme l'établit une pièce de monnaie frappée à cette époque, et encore au XI<sup>ème</sup> siècle, notre paroisse portait le nom de *Marciliacum*. Au XII<sup>ème</sup> siècle elle portait le nom de Marcilleium et plus tard celui de *Marcilleyum Roberti*.

Le nom de Robert est celui d'un seigneur, nous l'avons vu dans notre étude consacrée au château de Marcillé, selon certains auteurs, il viendrait de deux mots celtes *Mar* et *Kill*, qui se traduisent en français par *grand* et *cellule* ou *prieuré*. Le suffixe *acum* indique un lieu humide. Selon d'autres auteurs, le nom de Marcillé viendrait du latin *Marciliacus* qui se traduit par bien de *Marcilius*.

En admettant la première hypothèse, Marcillé aurait été, à l'origine, l'ermitage d'un moine, émigré de la Grande Bretagne et réfugié en Armorique. L'immigration bretonne, qui a commencé 500 ans Après J-C, s'est achevée au VII<sup>ème</sup> siècle. Ce moine breton dont l'histoire ne conserve pas la moindre trace, aurait évangélisé le pays. La population, amenée au christianisme par sa prédication et attirée par l'exemple de sa piété, se serait lentement groupée autour de l'ermitage, et la nouvelle agglomération aurait gardé, à défaut de nom du moine, celui de sa demeure, *Mar Kill* ou *La Grande Cellule*.

En admettant cette deuxième hypothèse, à la suite de la conquête romaine, une cinquantaine d'années avant J.C, la famille des Marcilius, la *gens Marcilia*, se serait établie sur les rives de la Seiche et de l'Ardenne et y aurait créé un domaine agricole. Autour de ce domaine, le *fundus\** Marciliacus (\* *grosse exploitation rurale*), se seraient groupés les chefs de culture, les esclaves, les commerçants et les artisans nécessaires à la vie de l'exploitation. La petite cité, survivant à la famille romaine créatrice de cette colonie, serait née de cette agglomération.

Rien ne vient appuyer la première hypothèse. La seconde, par contre, s'appuie sur l'existence aux abords de Marcillé d'une voie romaine dont il subsiste des vestiges, voie importante qui facilitait l'établissement d'un *fundus*, sur le fait que la plupart des villes voisines sont d'origine romaine, sur cet autre fait que tous les Marcillé de l'Ouest de la France, sont eux aussi, d'origine romaine.

Il nous est impossible de fixer la date de la fondation de Marcillé. Nous pouvons seulement préciser qu'au VII<sup>ème</sup> siècle notre cité jouissait du privilège de battre la monnaie, comme l'établit une pièce de monnaie trouvée sur notre sol et portant l'inscription *Marciliaco*. La jouissance de ce privilège laisse penser que Marcillé était à cette époque une cité florissante.

Notre paroisse, avant la Révolution, appartenait au diocèse de Rennes, à l'archidiaconé et au doyenné du Désert. Elle était une vicomté relevant du baron de Vitré. Aujourd'hui, Marcillé appartient au diocèse de Rennes, à l'archidiaconé de Dol et au doyenné de Retiers. En tant que commune, Marcillé fait partie du canton de Retiers, de l'ancien arrondissement de Vitré, du nouvel arrondissement de Rennes et du département d'Ille et Vilaine.

Marcillé-robert, situé à 65 mètres au dessus du niveau de la mer, d'une superficie de près de 2000 Ha, est une pénétaine arrosée par la Seiche, allant d'Est en Ouest, et par l'Ardaine, son affluent, venant du Sud. Ces deux rivières se rejoignent dans un étang ayant la forme

d'une étoile à 3 branches et une superficie théorique d'environ 90 ha. Le sous-sol de Marcillé est fait de schiste argileux aux plissements tourmentés, comme en témoignent plusieurs coupes de terrains, dans les carrières. Le climat est tempéré.

## II

### LA POPULATION

**M**arcillé-Robert ne compte à l'heure actuelle, qu'environ 1 200 habitants. Notre paroisse atteignait 2 000 âmes avant la Révolution de 1789 et en comptait 1 766 en 1847. Cette population d'origine gallo-romaine dans son ensemble, avec de très légers apports francs et normands, s'enrichit au cours des siècles d'éléments bas bretons – les Mancél, les Méén, par exemple- venus pour répondre à des besoins militaires ou dans la duite des seigneurs, et de quelques familles angevines, dont les Valleaux qui s'allièrent aux Uguet et héritèrent de la seigneurie du Bois-Robin. La fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle fut marquée par une importante immigration normande, dont nous parlerons au bout de ce chapitre.

La population de notre commune, qui, aujourd'hui, vit seulement de l'agriculture ou des professions s'y rattachant directement, tirait, autrefois, un heureux parti de la fabrication et du commerce des toiles pour les familles, draps et autres, et pour la marine, voiles. Anglais, Espagnols et Hollandais furent des clients de nos marchés.

Dans une prochaine étude, si Dieu veut bien nous prêter vie, nous évoquerons un autre aspect de Marcillé, le Marcillé féodal et cette étude sera pour nous l'occasion de nous arrêter à certaines familles, certaines terres et à certaines professions. Aujourd'hui, nous nous bornerons à présenter les habitants de Marcillé ou plus exactement les contribuables de notre paroisse au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Nous donnerons les noms avec la forme et l'orthographe du temps.

Voici d'abord les imposables nobles, soumis au vingtième en 1757 : MM du Bois de Maquillé, revenu de 1 000 livres ; Busnel de La Touche, 100 l. ; des Cognets de La Villéault, 242 l. ; Hay de Bonteville, 40 l. ; le marquis de Rosmadec, 200l. ; Tuffin des Portes-Rouërie, 400 l. ; le conte de la Blinais, 1 600 l. ; Freslon de Bonamour, 126 l. ; Guinebaut de la Grotière, cité pour mémoire.

De nombreux roturiers imposables étaient soumis à l'impôt du vingtième en 1753.

Deux ans plus tôt, en 1751, la paroisse comptait 3 ecclésiastiques : le recteur Louis – Marie Montier et les prêtres Bassac et du Rocher Poirier. Elle comptait aussi une vingtaine de pauvres : François Fauchard, Pierre Esnault, Jeanne Perrudin, René Hanry, André Héry, Julien Gaubert, Babline, Jean Anger, Jacques Bourguignon, Perrine Deslandes, Françoise Jallet, Perrine Boucherie, La veuve Pottonier, la veuve Desille, Anne le Grain, Joseph Cottin, Julien Gaillard, Gabriel Mollay et Joseph Briantais.

Nous en arrivons à l'importante immigration normande qui se produisit à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, exactement en l'an VII. Cette année, un grand nombre de gens exerçant des professions de marchands drapiers, quincaillers, colporteurs, merciers virent de la région de Domfront notamment et plus spécialement de Champsegré et de la Sauvagère. Ce mouvement se prolongea sous l'Empire. Voici les noms de quelques uns de ces immigrés normands : Salles, Danet, Corbière, Leblois, Le Génissel, Chatel ou Chateil. Plusieurs de ces gens se fixèrent dans le pays.

D'aucuns ont attribué cette immigration au désir de fuir des réquisitions ou des perquisitions d'ordre politique ou confessionnel. Nous devons à l'obligeance de M. Lafontaine, érudit historien de Champsegré, d'avoir l'explication de ce phénomène qui est purement démographique. Champsegré est une paroisse, qui dès 1620 et jusqu'à la Révolution, connut un surpeuplement. La population qui était de 1 500 habitants en 1 600, dépassait 4 000 vers 1775, comptant cette seule année 175 baptêmes. Ce surpeuplement imposa l'émigration, qui s'orienta surtout vers la Bretagne, principalement sur Lorient, Lannion, Nantes, Saint Briec et aussi vers Paris.

### III

## L'ÉGLISE

**D**ans les toutes premières années du XI<sup>ème</sup> siècle existait à Marcillé-robot une église, sans doute, de style roman, devant laquelle se tenait un marché. Environ cent ans plus tard, les moines du prieuré St Jacques firent un accord avec Brulet, recteur de Marcillé. En 1197, l'évêque de Rennes confirma l'abbaye de Marmoutiers dans la possession de l'église de Marcillé et de ses dépendances. Cette église, placée un moment sous le patronage de Saint Barthélémy, apôtre, dont le nom demeure attaché à la fontaine sise près de l'église actuelle, qui eut son autel au XVII<sup>ème</sup> siècle, ainsi qu'il résulte d'un acte de 1662, et en la fête qui se déroula longtemps à Marcillé une foire importante, est aujourd'hui, et depuis des siècles, dédiée à Saint Ouen, évêque de Rouen.

Au XVII<sup>ème</sup> siècle, l'église de Marcillé se révélait trop exigüe et menaçait de s'écrouler. Le 21 décembre 1687, le Général de la Paroisse, cette institution que l'on peut comparer à la fois au conseil municipal et au conseil de fabrique, décida la reconstruction de l'édifice. Cette reconstruction fut menée de 1688 à 1713. On débuta par le chœur, à qui l'on donna une forme de croix, et on acheva par la tour, qui fut sommée d'une flèche. Cette tour fut bâtie aux frais de Mme Mazure de Sceaux et de l'abbé Guy Mazure du Rachapt, son frère. Julienne Mazure, née à Marcillé-Robert en 1677, de maître Jean Mazure, sieur de la Raviarais et de demoiselle Mathurine Jolly, épousa à Rennes le 9 décembre 1692 l'écuyer François de Sceaux, à qui elle ne donna pas d'enfants. Devenue veuve, Mme Mazure de Sceaux, personne très pieuse, consacra ses ressources à l'église et aux pauvres. Son testament, en date du 18 août 1745, devait renouveler ses libéralités tant à l'égard de l'église qu'à l'égard des pauvres.

En témoignage de la reconnaissance de la paroisse de Marcillé envers cette généreuse dame, le Général, le 9 mars 1726, concéda à Mme Mazure de Sceaux, dans l'église de Marcillé un banc honorifique sur l'accoudoir duquel elle fut autorisée à placer ses armes et les armes de l'écuyer François de Sceaux. Le banc de Mme Mazure de Sceaux passa par héritage aux Vissault des Pantières et aux Lesage de La Haye, mais aux armes accolées des Sceaux et des Mazure furent substituées par autorisation de la Maison de la Tremoille, celles de la seigneurie de Marcillé.

Les Beucé de Chambellé, qui habitaient le château du Bourg -aujourd'hui le Grand Bourg- étaient seigneurs du Bourg, de Fretay et de Trozé. Ils jouissaient du privilège de prééminence, dont jouissaient au siècle précédent les Le Marzellière et dont jouiront par la suite les La Rouërie et avaient droit à une chapelle particulière, la chapelle Saint Louis, située au milieu de l'église, chapelle où étaient inhumés les défunts de la famille seigneuriale du Bourg. On inhuma notamment dans cette chapelle : en 1631, Françoise de Champagné, dame de Chambellé ; en 1649, René de Beucé, seigneur de Chambellé et en 1653, Joachim de Beucé, seigneur de Chambellé. Les Beucé de Chambellé avaient encore droit à la suspension aux murs de l'église des écussons des anciens possesseurs de Fretay et de Trozé.

Lors de la reconstruction de l'église, cette chapelle Saint Louis dut disparaître. La famille seigneuriale du Bourg consentit à cette disparition, qui eut l'agrément de la Maison de la Tremoille, représentée par Maître Pierre Mancel, sieur d'Amillé, avocat à la Cour. Les droits de prééminence de Renée de Quélen, dame de Chambellé, incarnant alors la famille seigneuriale du Bourg, de Fretay et de Trozé, furent sauvegardés. Dans l'église nouvelle furent suspendues les armoiries des anciens possesseurs de Fretay et de Trozé ; deux bancs armoriés furent mis à la disposition des seigneurs du Bourg et ceux-ci jouirent dans le chœur du côté de l'Evangile, de l'enfeu prohibitif de Fretay où désormais furent enterrés leurs défunts. On y enterra aussi, de leur autorisation expresse, certaines personnes de leurs amis.

C'est ainsi qu'en 1764, l'*enfeu*\* (*niche funéraire*) prohibitif de Fretay reçut la dépouille de Julienne de La Haye, décédée à 16 ans.

Jusqu'au milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle, les inhumations de fidèles se faisaient très fréquemment à l'intérieur même des églises. Toutes les familles habitant Marcillé depuis trois cents ans ont, dans leur église, les cendres de leurs aïeux. Au milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle, on prit l'habitude d'enterrer les morts autour des églises, dans des cimetières et non plus dans les églises. De l'ancien cimetière de Marcillé, il ne subsiste plus qu'un petit monument funéraire fixé au mur extérieur de l'église, derrière le chœur, à proximité du sentier conduisant à l'hôpital (*aujourd'hui maison de retraite*). Le nouveau cimetière a été ouvert au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, dans un but de salubrité publique, loin des habitations, sur la route d'Alliance. Les ossements contenus dans l'ossuaire, sommant la petite porte ouverte au flanc sud de l'église, et ceux qui furent relevés dans l'ancien champ des morts ont été déposés en divers endroits du nouveau cimetière.

Nous avons parlé de l'ossuaire de Marcillé, précisons qu'il est un des rares ossuaires subsistant encore dans la Haute-Bretagne. D'autre part, nous avons parlé des bancs seigneuriaux des Beucé de Chambellé et du banc honorifique de Mme Mazure de Sceaux, ajoutons que les seigneurs du Bois-Robin avaient également un banc seigneurial dans l'église de Marcillé.

La construction de la nouvelle église fut-elle heureuse ? Si l'on en croit divers passages du registre des délibérations du Général de la Paroisse, on peut en douter. De ce registre, que nous nous proposons d'étudier dans la prochaine brochure que nous consacrerons au Marcillé féodal, nous ne verrons maintenant que ce qui a trait aux malheurs, petits et gros, arrivés à cet édifice.

Le 16 décembre 1781, Duplessis-Lancelot, premier *fabricien* \*, (*\*personne chargée de la gestion de l'église*) signalait qu'il était urgent de réparer la tour de l'église menaçant d'une prompt chute. Un mois plus tard, le 20 janvier 1782, Lesage de La Haye et Pierre Dubois étaient chargés de se rendre compte de l'état de cette tour. Le 7 avril de la même année, Pierre Dubois et Julien Blin, trésoriers en charge, étaient désignés pour rassembler les matériaux et la main d'œuvre.

Le 7 juillet suivant, le Général allouait un crédit de 300 livres et priait François Thébault et Pierre Hervouin de faire les acquisitions de bois nécessaires. Le 31 juillet 1785, on décidait d'envoyer une députation au château de Monbouan, près de la comtesse de Bonteville, chargée de lui demander l'autorisation de prendre des pierres de Bois-Robin.

Le même jour, le Général souhaitait que l'on réparât aussi les murs. Le 10 janvier 1786, la foudre endommagea la flèche et la tour. On proposait le 10 novembre 1788 de retirer la flèche pour alléger la tour. Le 4 mai 1789, on décidait de refaire totalement la tour. Le 11 octobre de cette année, Philippe Blanchet, architecte entrepreneur, adjudicataire des travaux, soumettait au Général un projet de démolition et de mesures de sécurité dont le Général délibéra. En février 1790, on allouait 38 pieds d'arbres à Blanchet.

En avril de la même année, Philippe Blanchet se plaignait du manque de moyens pour poursuivre ses travaux. Les pierres de Marcillé, l'architecte-entrepreneur les considérait comme impropres à la taille et suggérait d'extraire de la carrière du Bois-Robin des pierres réputées meilleures.

Le Général se proposa de demander à l'intendant de cette propriété l'autorisation d'en prendre. Et le sujet ne s'épuisa point de si tôt puisque jusque sous la Révolution, l'on vit nos administrateurs s'intéresser à cette tour...

## IV

### LES RECTEURS

**A**u XI<sup>ème</sup> siècle, nous n'avons trouvé qu'un recteur, Gaulin. Pour le XII<sup>ème</sup> siècle, nous n'avons pas été plus heureux, et n'avons relevé que le recteur Brulet. Nous ne connaissons aucun recteur des XIII<sup>ème</sup>, XIV<sup>ème</sup> et XV<sup>ème</sup> siècles. Dans les premières années du XVI<sup>ème</sup> siècle, nous relevons sur les registres paroissiaux les signatures des prêtres Gueroys en 1521 et encore en 1532, Fezant en 1532, Horlande en 1561, Desisles en 1563 et encore en 1571, Briantays en 1576 sans qu'il nous soit possible de préciser leur exact ministère.

Le chanoine Guillotin de Corson produit une liste des recteurs au XVI<sup>ème</sup> siècle qui ne comprend aucun de ces noms. Voici cette liste : Hervé, chanoine de Rennes et recteur de Cornillé, mort en 1539, inhumé dans la cathédrale de Rennes ; Armel Godet, mort en 1558, inhumé dans le cimetière de Marcillé ; Pierre Morel, mort vers 1584 ; Guillaume de Marsoignier, clerc de Bourges, présenté le 17 janvier 1784 ; François Mancel, présenté en 1585, ligueur.

Au XVII<sup>ème</sup> siècle, Marcillé eut pour recteurs : Jean Mancel, neveu du précédent, mort le 9 septembre 1617 ; Jean de La Lande, mort le 17 septembre 1625 ; Pierre Arribart, prêtre de St Malo, mort le 23 novembre 1653 ; Thomas Desisles, prêtre de Rennes, présenté par Vincent de Paul le 1<sup>er</sup> décembre 1653, mort le 18 novembre 1671, inhumé dans le chœur de l'église ; René Mancel, neveu des précédents, prêtre de Rennes, présenté le 11 février 1672, mort le 26 novembre 1686, inhumé le 28 près du banc de Fretay ; Paul Bourdiguel, présenté le 2 décembre 1686, mort le 26 mars 1705, inhumé le 27 dans le chœur.

Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, Jean Lefebvre, prêtre de Tréguier, présenté le 7 avril 1705, pourvu le 20 août, démissionnaire en 1707, pourvu une seconde fois en 1715, mort à 74 ans le 14 juillet 1736 ; Sébastien Le Roux, prêtre de Tréguier, pourvu le 2 mai 1707 ; Pierre Paris, prêtre de Rennes, pourvu le 14 août 1736, en place de Jean Lefebvre, démissionnaire en 1738 ; Louis-Marie Montier, prêtre de Rennes, pourvu le 9 mars 1738, mort à l'âge de 72 ans, inhumé dans le chœur de l'église ; François-Marie-Jérôme-Alexis Després, pourvu recteur de Marcillé le 21 avril 1780, pourvu recteur de St Germain de Rennes le 19 décembre 1782, exilé à Jersey en 1793, réinstallé en 1803 et décédé le 31 août 1804 ; Jean-Jacques-Claude Roysard, pourvu recteur le 2 décembre 1783, emprisonné à St Melaine en 1792, exilé à Jersey en 1793, réinstallé en 1803, recteur jusqu'en 1814.

Depuis 1814, nous avons eu pour recteurs : MM. Turoche jusqu'en 1834 ; Salmon jusqu'en 1856 ; Petitpas jusqu'en 1870 ; Marchand jusqu'en 1891 ; Jegu jusqu'en 1893 ; Moreau jusqu'en 1919 ; Giboire jusqu'en 1938 ; Roslais jusqu'en 1942 ; Morel installé en 1942 et actuellement en fonction.

Dans une prochaine étude, nous verrons l'histoire de notre clergé sous la Révolution, le sujet étant trop vaste pour être traité ici.

Actuellement, c'est l'Archevêque de Rennes qui nomme les recteurs de Marcillé. Jusqu'au XVIII<sup>ème</sup> siècle, le recteur de Marcillé était présenté par l'abbé de Marmoutier. C'est ainsi que le recteur Thomas Desisles fut présenté par St Vincent de Paul. L'abbé de Marmoutier, en 1789, ne présentait plus le recteur que présentait l'archevêque de Rennes, mais lui versait la « portion congrue », le traitement qui lui était alloué pour lui et ses vicaires, appelés avant la Révolution curé, le premier et subcurés, les autres. En 1790, le recteur Roysard recevait un revenu net de 455 livres, ce qui était insuffisant.

## LE PRIEURÉ

**L**a paix revenue, au lendemain des invasions normandes, les moines et les prêtres qui survécurent au passage des barbares restaurèrent les églises. De celle de Marcillé-Robert, nous avons dit que l'on trouvait sa trace tout au début du XI<sup>ème</sup> siècle et que devant cette église se tenait un marché. Ceci nous est révélé par l'acte de donation signé par Riwallon le Vicaire et sa femme Gwennargant au profit des religieux de l'abbaye bénédictine de St Martin de Marmoutier près de Tours, acte qu'il convient de situer entre 1015 et 1034.

Par cet acte, le seigneur et son épouse offraient à Dieu et aux moines de Marmoutier la tierce partie de cette église, un moulin, la moitié d'un autre moulin, des terres, des bœufs de labour, le quart des droits dus au seigneur sur le marché ayant lieu devant le porche de l'église. L'abbaye de Marmoutier, en échange, devait entretenir à Marmoutier un moine. Ainsi était constitué le prieur », disposant d'un domaine et de redevances lui permettant de subsister. Ce prieuré fut placé sous le patronage de St Jacques. Etait-ce le voisinage d'un étang beau comme un lac qui amena le choix de ce patron, pêcheur sur les eaux de Génésareth ?

L'exemple de piété et générosité donné par Riwallon et Gwennargant fut suivi par maintes gens de tous les rangs sociaux.

Raoul ou Rodolphe, fils de Berald, maire de Marcillé et vassal des moines, désirait le beau cheval du prieur Albert –le premier prieur de Marcillé, semble t-il, qui devait devenir abbé de Marmoutier et qui, lors de la mort de Saint Odilon, sera qualifié d'abbé des abbés par les moines de Souvigné lui faisant part de ce décès-. Or, le cheval désiré était de grande valeur. Raoul, pour l'acquérir, renonça à ce qu'il tenait en fief entre l'église et la Seiche. Ayant épousé en Anjou, la riche Roxeline qui lui apportait de grands domaines, Raoul quitta la Haute Bretagne pour ce pays et abandonna au prieuré ses biens situés entre la Seiche et l'Ardaine, plus la moitié d'un moulin sur l'Ardaine et des prairies.

Et les dons et les ventes continuaient, accroissant ainsi chaque année un peu plus la fortune du prieuré. Parmi les donateurs ou les vendeurs, citons : le premier recteur de Marcillé dont le nom nous ait été transmis, Gaulin, gendre du prévôt Suhard ; Grossus et Hervé de Marcillé ; Urselin ; Rufinus ; Friocho de Mongermont ; Guérin, évêque de Rennes ; Driscanus ou Tristan, seigneur de Marcillé, etc... Ces dons ou ces ventes furent autorisés par les seigneurs et par les évêques et consentis devant des témoins de rang distingués.

Au temps où Albert était prieur de Marcillé, les hommes du comte Eudon firent prisonniers Thibaud et son fils Rouaud. Pour obtenir leur liberté, les prisonniers devaient payer une rançon. Thibaud promit de la verser, et le prieur Albert voulut bien répondre de lui.

Mais Thibaud ne tint point sa parole, ce qui lui valut le surnom de Deslé, en latin *illegatus* qui veut dire « sans loi », et ce fut le prieur qui paya les dix deniers de rançon. Pour s'acquitter de sa dette envers le prieur, Thibaud le Deslé, lui donna par la suite la maison dite d'Adélard ou d'Allard, sise à Marcillé et une terre, le champ du rachat, *clini campus*, Clinchamp ou clinchant.

Si le prieuré eut à gagner de cet incident, il eut beaucoup à perdre d'un autre incident.

Alors que Robert, fils de Tristan et petit-fils de Riwallon, était seigneur de Marcillé, un conflit l'opposa à Brient, seigneur de Châteaubriant. Il y eut la guerre. Jonas dit Gingomare, prieur de Marcillé à cette époque, révolté devant les pillages dont se rendaient coupables les hommes d'armes des deux camps, déserta son prieuré, emmenant avec lui tout ce dont il put se charger. Le moine, laissant les fidèles de Marcillé sans le secours de son ministère, chercha asile à Angers près du comte Geoffroy Martel.



Jonas, introduit dans la chambre de Geoffroy, s'inclina devant le comte qui lui rendit son salut, puis ploya le genou et sollicita sa bénédiction. Le moine avoua qu'il avait fui la guerre que se livraient Brient et Robert et implora un asile que Geoffroy consentit à lui donner, l'invitant même à le choisir. Jonas confia son vœu de se retirer à Carbay et assura qu'il cultiverait volontiers toute la terre entre Pouancé et Châteaubriant, mais il exprima sa crainte de subir les ravages de la part des hommes d'armes de Châteaubriant, crainte que dissipa le comte, qui octroya au moine le domaine convoité, l'invitant à s'entendre avec les tenanciers du fief. Geoffroy Martel convoqua Landry, son lieutenant de Pouancé, et lui recommanda de veiller sur les intérêts de Jonas et de ses pieux compagnons. Au lieu actuel de la Ménesterie, le moine éleva un prieuré qui souffrit longtemps de la pauvreté.

Robert, seigneur de Marcillé, fut très peiné par cette fuite. Il quitta notre paroisse pour Vitré où il fit construire un beau château de pierre en l'honneur de sa femme Berthe de Craon. La tour de bois que Riwallon avait édifiée à Vitré et le terrain qui défendait cette tour, Robert les donna au prieuré de Sainte Croix qu'il fonda et qui eut depuis, sous sa dépendance, celui de Marcillé.

Entre le prieur Albert et le prieur Jonas, on connaît le prieur Jungon, dont on sait seulement qu'il acquit pour trois sols et demi la maison d'un nommé Rainfray.

En 1161, l'étang appartenant au seigneur avait inondé les biens du prieuré Saint Jacques de Marcillé, lui causant des dommages. D'autre part, à la même époque, Robert III de Vitré, avait fait creuser des fossés et des tranchées dans la terre des moines, ce qui n'alla pas sans entraîner quelque préjudice pour le prieuré.

L'évêque de Rennes, Etienne, exigea de Robert des réparations, tant pour l'inondation que pour les terrassements. Le seigneur, par une transaction acceptée dans le cloître de Notre Dame de Vitré, permit aux moines de construire dans le bourg de Marcillé un four et un moulin et leur concéda le tiers de toutes les pêches faites dans son étang. A cette époque, Geoffroy de Rossie était prieur de Marcillé. Au moment où intervenait cet accord, le prieuré Saint Jacques disposait d'une chapelle avoisinant l'église paroissiale, d'une maison toute proche, d'un pré représentant 40 jours de travail pour un faucheur, de champs et droits divers dont la jouissance de la moitié du château de Marcillé et de la moitié de la tour.

En 1185, Bertrand, prieur de Sainte Croix de Vitré, dont Saint Jacques de Marcillé est devenu la succursale, planta des vignes sur le bord de l'étang. La viticulture était alors une ressource économique ; aujourd'hui elle ne rend plus.

André II de Vitré et l'abbé de Marmoutier signèrent en 1190, un accord complétant l'acte aux termes duquel le prieuré Saint Jacques passait sous l'obédience du prieuré Sainte Croix de Vitré. Par cet accord, André II de Vitré donnait à l'abbaye de Marmoutier et aux moines de Vitré les dîmes de toutes ses redevances de Marcillé, soit : des moulins, du transit, des fours publics, du marché, des foires, des cens\*, de l'avénage \* et autres, à l'exception de la taille et du droit du seigneur sur les bois vendus pour les fortifications. Moyennant quoi, Sainte Croix de Vitré devait adjoindre un moine à celui qui, de toute antiquité, demeurait à Marcillé. Il y aurait ainsi deux religieux qui seraient considérés comme les chapelains du seigneur et, à ce titre, seraient habilités à toucher ses revenus et à lui en rendre compte.

Cet accord prescrivait que l'argent perçu pour le droit de transit devait être recueilli dans une boîte déposée au prieuré et dont la clé serait confiée à un homme de la maison du seigneur ou à un fermier, personne affermant une charge. Selon son bon plaisir, le seigneur était autorisé à ouvrir la boîte contenant l'argent perçu et à compter dix parts. Il en gardait 9 et remettait la dixième aux moines. Les droits de coutume devaient être perçus par l'homme de la maison du seigneur ou le fermier en présence de l'un des moines ou par un représentant désigné par eux.

\*Cens : impôt versé au seigneur

\*Avénage : redevance en avoine

Par le même acte, il était convenu que si l'étang de Marcillé inondait les terres du prieuré et endommageait ses prairies, le seigneur réparerait convenablement le préjudice subi.

Nous n'avons rien trouvé d'intéressant au sujet du prieuré de Marcillé, du XII<sup>ème</sup> siècle au départ des moines, si ce n'est la charte de 1290 dans laquelle Guy VIII de Vitré-Laval relate l'accord établi entre lui et le prieur de Sainte Croix de Vitré au sujet des dîmes de l'étang de Marcillé. Il lui reconnaissait le dixième des pêches et toute la pêche en la fête de Saint Ouen.

Les moines quittèrent la paroisse à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle lors de l'enquête sur l'état de misère des habitants de la paroisse, enquête menée par les secrétaires du Duc. Dom Perrondin et Dom Moussaud furent les derniers bénédictins restant à demeure au prieuré de Saint Jacques.

Lorsque les moines eurent quitté Marcillé, la paroisse, désormais desservie par le clergé séculier, n'échappa pas complètement à l'autorité de l'abbé de Marmoutier dont dépendait le prieuré Saint Jacques. L'abbé de Marmoutier interviendra longtemps encore dans la nomination des recteurs, les présentant à l'agrément de l'évêque de Rennes, en assurant leur traitement et celui de curé et des subcurés. Le 1<sup>er</sup> décembre 1653, Vincent de Paul, le futur saint, présenta comme recteur de Marcillé, Thomas Desisle, du diocèse de Rennes.

Au milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle, le prieuré de Marcillé se composait d'une maison située près de l'église, d'une chapelle désaffectée servant à engranger le foin, de la terre des Bés ou Closeries des Vignes, contenant un verger, 3 champs et 2 prés avoisinant la chapelle, de la métairie de Bœuf affermée 480 livres par an, des 2/3 de toutes les dîmes de la paroisse rapportant 1 644 livres, de la dîme des devoirs de coutume et de bouteillage à la foire de saint Barthélémy, de rentes seigneuriales, d'un fief avec haute, moyenne et basse justice, d'un greffe ...etc

Le prieur de Sainte Croix de Vitré en 1761, affermait le tout 1700 livres à Charles Elliot des Châteaux, fermier général qui pouvait en retirer 2044 livres.

En 1783, le prieur de Sainte Croix de Vitré, aliénant la seigneurie de Sainte Croix, vendit à la famille Le Gonidec de Traissan le fief du prieuré de Marcillé, à l'exception des dîmes de la paroisse, rapportant 40 quartiers, de la chapelle priorale, de la Closerie des Vignes et de la métairie de Bœuf.

Le 29 mars 1791, par devant le district de la Guerche, eut lieu la mise en vente comme biens nationaux de la métairie de Bœuf, la Closerie des Vignes et de la chapelle priorale.

Au moment de la vente de la métairie de Bœuf, de La Closerie des Vignes et de la chapelle priorale, la jouissance de ces terres et édifices était affermée à Lesage de La Haye et à Després du Val.

## VI FONDATEMENTS CHARITABLES

**D**es origines de Marcillé au début du XVIII<sup>ème</sup> siècle, on ne trouve que deux faibles traces d'école :

- Un don de Riwallon le Vicaire à un certain Urvodius, chargé de l'instruction de son fils Gaultier.
- Une gratification de 5 sols accordée au clerc et aux écoliers de Marcillé par le comte de Laval de passage à Marcillé.

Pendant cette longue période, on ne retrouve pas de trace de l'hôpital.

On sait seulement qu'aux Templiers succédèrent au XIV<sup>ème</sup> les chevaliers hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem, mais s'il est établi que ces chevaliers possédaient la métairie de la Templierie à Marcillé, on ignore s'ils vécurent à Marcillé.

Nous n'avons pas retrouvé de document sur le fonctionnement des services scolaires et sanitaires, par contre nous avons une documentation abondante sur les fondations charitables, dans le premier tiers du XVIII<sup>ème</sup>, par la demoiselle Ballays et les dames Mancel de la Rébergerie et Mancel de La Corbinays, d'une école et d'une maladrerie.

Vers 1723, la demoiselle Louise Ballays, bien qu'étrangère à Marcillé, où elle ne devait point finir ses jours, établit et dirigea dans notre paroisse une école charitable ouverte aux filles. De plus, elle entreprit de fournir aux malades pauvres des remèdes et des bouillons. Afin d'assurer l'avenir de son œuvre, cette généreuse femme s'efforça d'acquérir un immeuble convenable et d'associer de dévouées compagnes.

Marguerite Mancel de La Rebergerie et sa fille Renée Emmanuelle Mancel de La Corbinays voulurent contribuer pour une très large part à une œuvre d'un si grand bien.

La mère, de l'acquiescement de ses héritières, les dames de la Garenne et de la Desertière et du mari de cette dernière, vendit à Louise Ballays sa maison avec cour, jardin, grange, pressoir, linge et divers objets. Cette cession se fit moyennant le paiement en plusieurs fois et sans intérêt d'une somme de 2 500 livres.

Renée Emmanuelle Mancel de La Corbinays donna à l'œuvre, en toute propriété, une maison avec jardin et verger, ainsi que du linge et des objets divers, l'ensemble tenant aux immeubles et terrains vendus par sa mère.

Ces propriétés constituèrent le fondement du nouvel établissement où entrèrent, assurées d'y recevoir une hospitalité complète, la dame de la Rébergerie et la demoiselle de la Corbinays, désirant achever leur existence en se consacrant à l'instruction des enfants et au soulagement des pauvres.

Dans le cas du départ de la demoiselle de la Corbinays, dépouillée de tous ses biens, Louise Ballays devait lui verser, sa vie durant, une rente annuelle de cent livres.

Les propriétés vendues ou données par les dames de la Rebergerie et de la Corbinays à Louise Ballays leur venaient en héritage de Pierre Mancel d'Amillé, avocat au parlement, procureur fiscal et contrôleur de la châtellenie de Marcillé et de la vicomté de Bais, frère de Marguerite et oncle de Renée-Emmanuelle. Groupées sur le sommet de la butte, face aux ruines du château, au lieu dit les Gatz (*Gasts aujourd'hui*) ces propriétés occupaient la partie latérale du tertre du Rachapt.

Sur l'un des murs de cet ensemble, une pierre blanche, enclavée dans le schiste, porte un écu où apparaissent faiblement six hermines et trois quintefeuilles avec la date 1649 et les initiales M.P.M. C'est l'écu de Mr de la Gaillardière, sénéchal de Marcillé, marquant sa maison noble.

L'acte de vente et de donation, comprenant également les conditions de vie nouvelle de Marguerite Mancel et de sa fille, fut signé au domicile des époux La Désertière, le 11 janvier 1729, en présence de plusieurs notabilités locales dont les chevaliers Charles du Bois de Maquillé et Julien-Pierre Le Bastard de Villeneuve, le recteur Lefebvre et Emmanuel-Marie François Visseau des Pantières, lieutenant de Marcillé.

L'acte prévoyait, sans doute par ignorance du terme, une « maladrerie ». Ce mot ne représentait pas exactement ce que les dames Ballays et Mancel désiraient créer et entraînait pour elles des charges trop lourdes. Elles adressèrent donc ainsi que Jean Lefebvre, recteur, une requête à l'évêque Le Tonnelier-Breteuil, précisant leur véritable objectif : le fonctionnement de ce que nous pourrions appeler un hospice-dispensaire. Le prélat loua et approuva les généreuses intentions exprimées dans cette demande où il était rappelé que l'œuvre venant à disparaître les fonds tourneraient au profit du Petit Séminaire érigé à Rennes.

Avant de poursuivre l'étude de ces fondations charitables, nous croyons devoir retracer rapidement la vie de la demoiselle de La Corbinais.

Ce fut le 7 octobre 1686 que naquit à Marcillé-Robert Renée-Emmanuelle Mancel, qui deviendra la dame de La Corbinais, fille de René Mancel de la Rebergerie, avocat à la cour, et de Marguerite Mancel. Le père et la mère de la demoiselle de La Corbinais étaient cousins.

Renée-Emmanuelle Mancel fut ondoyée à la maison à cause de son état de santé. Elle reçut le complément du baptême à l'église le 25 novembre et fut tenue sur les fonts baptismaux par Emmanuel du Helay et Renée Quelen, dame de Chambellé.

Renée-Emmanuelle Mancel de La Corbinais appartenait à une famille de vieille bourgeoisie, issue d'un capitaine venu du pays de Redon tenir une garnison à Marcillé-Robert. Ses ancêtres, notaires royaux ou officiers des justices seigneuriales, gens instruits et aisés, avaient su élever leur famille au premier rang des familles de Marcillé, tout à côté des familles nobles.

Son grand-père, Pierre Mancel de La Gaillardière, sénéchal de Marcillé, qui mourut en la maison noble des Gatz, était un personnage considéré à qui fut attribuée l'appellation de « Monsieur » réservée à cette époque aux gentilshommes. Il eut le privilège de faire admettre sa fille Renée-Françoise au monastère des Clairettes ou Urbanistes de Fougères, monastère où n'enraient que les filles des familles aristocratiques.

La demoiselle de La Corbinais s'éteignit pieusement au sein de son œuvre le 30 janvier 1752 et fut inhumée le lendemain dans l'église paroissiale.

Passons maintenant à l'étude de l'école au XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Ouvert pour les filles pauvres de Marcillé et des paroisses voisines, l'établissement, par suite de l'absence de maîtresse d'école dans la ville, accepta également les enfants riches. On fournissait gratuitement aux élèves du papier, l'encre et les livres.

Des parents pauvres ou riches, on n'exigeait aucune rétribution. L'enseignement, qui ne dépassait pas deux heures par « tenue » portait sur les premiers éléments des lettres, des arts domestiques et de la religion. Précisons à ce sujet, que fut aménagée dans l'établissement une chapelle qui favorisait les exercices de piété.

Louise Ballays, supérieure de l'établissement, associa à son œuvre, le 25 novembre 1730, Jeanne Breilleuc de Jesmont, à qui elle passa le 5 avril 1732 la direction qui fut confiée en août 1737 à la demoiselle Mancel de La Corbinays

En 1731, une épidémie de dysenterie sévit dans le pays, faisant de nombreuses victimes. L'école charitable perdit successivement en février Marie Gendrot, Jeanne Chevallier, Perrine Maupoint, en mars Marie Gajard, Julienne Augaux ; en avril, Renée Boury.

L'année suivante, en novembre, un nouveau deuil frappa l'école qui perdit la petite Marie Outillé victime de la dysenterie à l'âge de 11 ans.

Issu de l'initiative de Louise Ballays, solidement établie par la générosité de Marguerite et Renée –Emmanuelle Mancel, aidée des différentes aumônes et des secours officiels, l'œuvre de l'école charitable et de secours de malades indigents allait le 11 décembre 1937 entrer dans une nouvelle phase de son histoire.

Epuisée par la tâche qu'elle accomplissait seule, la demoiselle de La Corbinais dut à cette date traiter avec Marie-Joseph Bougeans, supérieure de l'hôpital général de Rennes, appartenant à la Congrégation des Sœurs de Saint Thomas de Villeneuve. Autorisée par l'évêque de Rennes, Louis-Guy de Vauréal, grand-maître de la chapelle du roi, la Congrégation, qui assurera désormais la vie de cette généreuse fondation, désigna deux demoiselles et une sœur domestique chargée de poursuivre l'œuvre de Louise Ballays et des dames Mancel, selon les conditions fixées à l'origine.

Les religieuses durent donner asile à Renée-Emmanuelle Mancel de La Corbinais dont les droits antérieurs furent reconnus, excepté celui d'exercer la direction.

Les Sœurs de St Thomas de Villeneuve organisèrent des retraites prêchées par les Eudistes envoyés par le chef du diocèse, s'engageant à loger et nourrir gratuitement les ecclésiastiques et à héberger les participants, moyennant le paiement d'une pension dont elles se réservèrent d'établir le montant à leur jugement.

Le baron de Vitré, vicomte de Marcillé, par contrat du 17 janvier 1730, avait accordé une indemnité à la fondation charitable, moyennant le versement d'une rente foncière et féodale de 41 livres et 5 sols. Le 28 janvier 1740, il accorda aux Sœurs l'afféagement des douves du château. La ville de Marcillé devait en 1770 concéder une rente annuelle de 60 livres au profit des pauvres en traitement à l'hospice.

Les hospitalières de St Thomas de Villeneuve furent expulsées en 1791. Les effets mobiliers et les ornements sacrés de la communauté furent vendus nationalement en vendémiaire de l'an II. Revenues en 1857, elles rachetèrent leur ancien domaine et, sur l'emplacement de l'ancienne chapelle en bâtirent une nouvelle qui fut dédiée à l'Immaculée Conception. Mais les Sœurs n'eurent plus ni hospice ni retraite. Elles tirent un pensionnat, un externat, une école charitable et une salle d'asile ouverte aux petites filles comme aux petits garçons. La législation sur les congrégations enseignantes contraignit les religieuses à quitter Marcillé au début du XX<sup>ème</sup> siècle.

Interrompue par la Révolution, l'œuvre de secours aux malades et aux infirmes pauvres devait être reprise à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle par les religieuses de Rillé près de Fougères grâce à des personnes charitables dont les fondations et les dons permirent d'ouvrir un hôpital dans le château du grand Bourg. Voici les noms des bienfaiteurs : Melle Hyacinthe Hévin de La Barre, morte le 20 juin 1891 ; Melle Zoé Clément morte le 20 juin 1881 ; Mr Edouard Clément mort le 19 février 1892, Mme Adélaïde Chrétien, veuve d'Augustin Fouquier, ancien pharmacien, morte le 5 juin 1904.

## VII

### TROIS CHAPELLES

Outre la chapelle priorale et la chapelle de le Retraite, Marcillé posséda trois autres chapelles : celle du château, celle de Notre Dame de la Bonne-Mort et celle du Bois Robin.

#### LA CHAPELLE DU CHÂTEAU

Elle était élevée à l'ouest de la forteresse, sur l'éperon dominant le virage de la côte des Bas Gatz. En 1190, un accord fut conclu entre André de Vitré et le prieur de Ste Croix, aux termes duquel un moine bénédictin devait être adjoint à celui qui, depuis bien des années, exerçait son ministère à Marcillé. Le nouveau religieux, sous peine de destitution, devait donner entière satisfaction à son noble maître, en particulier célébrer la messe au château lorsque le seigneur et son épouse y résidaient.

Les deux moines, aux termes de ce même accord, devenaient aussi bien l'un que l'autre soumis au baron de Vitré.

Restaurée en 1471, la chapelle du château fut condamnée à disparaître en 1488, à l'issue de « la guerre folle ». la Trémoille, « le chevalier sans reproche » s'empara du château de Marcillé, qui tombait sans résistance. Il reçut l'ordre de Charles VIII de démanteler la forteresse. Dans cet ordre le roi écrivait ; « *Toutefois, il nous déplaît qu'elle est à notre cousin de Laval, mais nous l'avons trouvé et trouvons toujours si bon parent et serviteur que nous sommes surs que ne lui en déplaît point ; et aussi de cette perte et des autres qu'il fait pour notre service, nous avons l'intention de l'en récompenser de façon qu'il en sera très bien content.* »

En fait, Trémoille rasa seulement les murs de la ville. Il laissa le château en état. Deux ans plus tard, on y verra les gens de guerre de la duchesse Anne y tenir garnison, au grand dommage d'ailleurs des paroissiens de Moussé, qui se plaindront que les soldats leur prennent des vivres sans les payer raisonnablement, ce contre quoi la bonne princesse s'élèvera, et en 1595, on verra Jean d'Aumont, comte de Châteauroux, livrer aux flammes le château, repaire de ligueurs au temps des troubles religieux, au cours desquels le recteur de Marcillé n'exerçant plus son ministère dans la paroisse, la garnison fera ses Pâques dans la chapelle de la forteresse. Chapelle et forteresse disparaîtront ensemble.

#### NOTRE DAME DE LA BONNE-MORT

Depuis longtemps les habitants de Marcillé, considérant l'éloignement de l'église paroissiale, sise dans le bourg, où l'on se rendait alors par la Landelle et la Vieille Rue, survenues entre les ligueurs et les Protestants empêchèrent cette réalisation pendant des années. Ce fut en 1611 que le projet fut repris sérieusement. Le 10 décembre de cette année, les habitants de la ville assemblés décidèrent de bâtir une chapelle de 45 pieds de long, près de l'ancienne porte Morel en face du chemin de la Landelle.

Jean Gauchet de La Barre acheta le terrain qui lui coûta 250 livres et donna une somme égale pour l'édification de la chapelle. Il fonda aussi une messe dominicale. Au nom de ce premier bienfaiteur, il convient d'ajouter ceux de François Vallée, habitant de la ville, qui fonda une messe hebdomadaire à dire le samedi, jour de marché de Marcillé ; de Pierre Le Roy, demeurant au Rachapt, qui fonda une messe, en l'honneur de la Vierge Mère, à dire à l'occasion de chacune de ses fêtes ; de Guillaume Gérard de la Brévière ; de Cormier Moulin, habitant la ville ; de Guillemette Méén ou Main, veuve de Christophe de Chambellé de Triendin, de Julienne de Montalembert, épouse Perier, de Jean Garel de La Riprie ; des

chapelains Julien Cotard et François Garel, ce dernier fondateur d'une messe hebdomadaire à dire le mercredi.

Le 6 février 1612, une croix de bois fut dressée à l'emplacement de la future chapelle. Le lendemain, Jean Mancel, recteur de Marcillé, bénit la première pierre que posa Paul Hay, seigneur de Nétumières et de la Montagne.

Le frère Jacques Le Roy, docteur en théologie, prieur du couvent de Bonne-Nouvelle à Rennes, prédicateur du carême à Marcillé, assistait à cette cérémonie. Le vendredi 22 décembre de la même année, Jean Mancel de La Barre. Enfin, le 23 avril 1614, François Lachiver, évêque de Rennes, consacra le sanctuaire et le dédia à la Vierge, sous le vocable de Notre-Dame de la Bonne-Mort et à Saint Jean l'Évangéliste.

A côté de la chapelle fut bâtie une maison pour le chapelain et aménagé un jardin.

On connaît comme chapelains : François Garel ; Julien Chotard ; Pierre Poirier du Rocher, pourvu en 1743, mort le 14 septembre 1762, inhumé dans le cœur de l'église, en l'enfeu des Tuffin de La Rouairie ; Pierre Quatreboeufs, mort en 1783 ; Pavés , le dernier, qui s'acquitta de ses fonctions avec beaucoup de négligence.

En 1720, les charges du chapelain consistaient en une messe tous les jours, sauf le mardi, mais l'évêque de Rennes les réduisit à trois messes hebdomadaires. En 1790, Pavés déclarait que son bénéfice valait 344 livres, 4 sols, 10 deniers l'an.

Dans la chapelle de Notre-Dame de la Bonne-Mort, aujourd'hui disparue furent inhumés : le 28 avril 1628, Renée Gauchet, fille de Jean Gauchet de La Barre et de Jeanne Brillais : le 3 janvier 1640, Jean Gauchet de La Barre ; le 5 mai 1652, Jeanne Brillais, dame de La Barre épouse du précédent et mère de Renée.

#### NOTRE DAME DU BOIS ROBIN

Enfin, nous arrivons à la chapelle du Bois Robin, bâtie vers la fin du XV<sup>ème</sup> siècle près du manoir de ce nom, par Pierre Huguet ou Uguet, seigneur de Bois Robin.

L'évêque de Rennes, Yves Mayeuc, que l'église devait élever au rang des bienheureux vint bénir cette chapelle- aujourd'hui disparue- et la dédier à la Sainte Vierge, sous le vocable de Bois-Robin, et aux saints Pierre et Jacques.

Le seigneur de Bois-Robin décéda sans avoir réalisé une fondation de deux messes hebdomadaires qu'il projetait. Le 1<sup>er</sup> juillet 1520, sa fille Henriette Uguet, veuve de Charles de Valleaux, seigneur des Touches, réalisa cette fondation avec une dotation de 10 livres de rente annuelle.

Bertrand Gerard, François Taupinel, Pierre Guillard, Michel Audiger desservirent cette chapelle dans laquelle furent mariés en 1602 François Martin du Boistailé et Julienne de Valleaux, et fut baptisé en 1623 Charles de Valleaux.

## VIII

### ENFANTS DE LA PAROISSE

**P**armi les enfants de la Paroisse, plusieurs, à travers les siècles, ont jeté sur elle un éclat, que les ans ont pu effacer.

Ces enfants ont, pensons-nous, leur place ici. Nous consacrerons à chacun d'eux une courte note biographique.

#### UN EVÊQUE

La famille seigneuriale Uguet de La Rivière, en Saint Armel, et du Bois Robin en Marcillé-Robert donna un évêque à Saint Brieuc.

Hervé Uguet du Bois Robin, naquit probablement dans le manoir de ce nom en Marcillé, dans les dernières années du XIV<sup>ème</sup> siècle.

On ne sait de lui que fort peu de chose.

Chanoine en 1415, archidiacre du Désert, il eut une contestation pour la préséance aux processions avec l'abbé Ste Mélaïne.

Chantre et chanoine de Dol, il fut le conseiller favori du Duc de Bretagne. Lorsque le chapitre de Saint Brieuc eut fait le choix de Guillaume de Malestroït, doyen de Saint Malo, pour succéder à Guillaume Eder, décédé, le Duc n'agréa pas ce choix et imposa Hervé Uguet sur le siège de Saint Brieuc.

Nommé évêque le 29 janvier 1431, Hervé du Bois Robin fut commis par le concile de Bâle, avec les évêques de Rennes et de Nantes, pour faire la levée d'un subside sur le clergé breton, afin de pourvoir aux frais des ambassadeurs envoyés à ce concile par le Duc.

Durant son épiscopat, Hervé Uguet eut de graves démêlés avec les moines de Beauport. Il voulait limiter les exemptions dont jouissaient les moines. Ceux-ci considérant qu'ils étaient atteints dans leurs droits et privilèges de l'état monastique, protestèrent auprès du pape Eugène IV. Le Souverain Pontife chargea Anselme de Bréa, doyen de Liège, son légat, d'enquêter sur cette affaire. Ce furent les moines qui l'emportèrent.

Le 17 mars 1436, Hervé Uguet du Bois Robin décéda. Il fut inhumé près de la chapelle Saint Pierre, dans l'église cathédrale de Saint Brieuc.

#### UN ABBESSE

Le 20 novembre 1688, entait au monastère des Clairettes ou Urbanistes, au pays de Fougères, Renée-Françoise Mancel, fille de M.de La Gaillardière, sénéchal de Marcillé, où elle était née en 1665. Elle postula deux mois et demi.

A la fin janvier 1689, elle fut admise dans la communauté capitulaire assemblée. Le 13 février, elle reçut l'habit des mains de Jeanne de la Croix et prit en religion le nom de sœur Renée-Françoise de Saint Benoit.

L'abbé Guy Mazure, le frère de cette généreuse dame qui contribua beaucoup à la construction de la nouvelle église de Marcillé, proche parent de Renée-Françoise Mancel, assista à la vêtue ainsi qu'à la profession qui eut lieu un an plus tard.

Le registre mortuaire des Clairettes nous apprend que Renée-Françoise Mancel fit preuve de beaucoup de vertu, d'exactitude dans l'observance des règles jusqu'en leurs moindres détails, d'obéissance envers ses supérieurs ; qu'elle était recueillie, pieuse, donnant un sens à spirituel à toutes ses actions. Dès la sortie de son noviciat, elle devint maîtresse des novices, puis dépositaire – c'est-à-dire économe et archiviste- enfin abbesse. Son gouvernement dura douze années.



Cette vertueuse religieuse, dont on souligne la piété envers le Saint Sacrement, la Vierge et Saint Nicolas, fut atteinte de « rhumatismes d'entrailles » qu'elle supporta avec une patience héroïque. Elle rendit sa belle âme à dieu le 3 janvier 1730, munie des derniers sacrements.

## UN POETE

Le 29 avril 1817, au soir naissait dans des conditions pénibles, Victor-Julien-Marie Drouyer, fils de Maturin-Marie, menuisier et de Victorine-Perrine-Françoise Courteille.

On dut l'ondoyer dès sa venue au monde. Ce ne fut que le 28 juillet qu'il fut baptisé.

L'abbé Courteille, son oncle, initia le petit Victor au latin et lui paya sa la pension à l'institution St Martin à Rennes.

Très doué, l'enfant entra au Collège Royal pour y achever ses études, brillantes couronnées d'un succès des plus flatteurs.

Devenu surveillant au collège de Vitré, Victor Drouyer, rédigea une satire en vers latins qui lui valut son renvoi. Le marquis de Piré en fit son secrétaire particulier, puis lui obtint la direction des bureaux de la mairie de Redon. Mais Victor Drouyer dut renoncer à ce poste : il avait cruellement chansonné le premier magistrat de la cité. Et ce fut la vie de bohème à travers Paris et la misère.

De retour à Rennes, Victor Drouyer rédigea un journal légitimiste : *le courrier du dimanche*, où apparaissent les qualités d'un écrivain à la plume distinguée et à la verve mordante. Le journal manque de fonds et disparût. Victor Drouyer publia des vers mais ne parvint pas à les vendre !

Avec l'âge, une terrible infirmité frappa le poète ; il devint aveugle. Démuni de ressources, Victor Drouyer quêtâ des secours. On ne répondit que bien maigrement à ses appels.

Le 12 octobre 1878, il avait alors 61 ans, Victor Drouyer décédait à l'Hôtel-Dieu à Rennes, laissant une veuve, Joséphine Lejeune, demeurant place Sainte Anne.

Parmi les poèmes de Victor Drouyer, il en est de forts beaux. D'aucuns ont même eu les honneurs du théâtre de Rennes. Aujourd'hui, cet auteur et son œuvre sont bien oubliés.

Citons cette supplique extraite de la *Cantate des Neiges*, supplique délicate et émouvante, prouvant un cœur infiniment sensible.

*O beaux jours envolés ! C'est l'heure où la famine  
Revient s'asseoir au seuil de la frêle chaumine,  
Ouvrte à tous les vents comme un nid en lambeaux,  
C'est l'heure où, redoutant le jour nouveau qui monte,  
Maint pauvre ignoré, triste et seul avec sa honte,  
Agonise dans l'ombre et rêve des tombeaux...  
Seigneur, vous qui roulez la frileuse chenille  
Dans un doux lit de soie, à l'abri de l'autan,  
Donnez à l'indigent un foyer qui pétille,  
Le vêtement pudique et le pain qu'il attend !*

## UN CONSTITUANT

Joseph-Joachim-Aimé-Jean-Emmanuel Lancelot du Bourg, fils de François, marchand cirier, qui devait mourir subitement à «l'Image Saint-Joseph », rue Vasselot à Rennes, en décembre 1763 lors d'un voyage, et d'Aimée-Yvonne Fouquet, naquit à Marcillé le 12 avril 1749 et fut baptisé le même jour.

Il eut pour parrain Emmanuel-Marie-François Vissault des Pantières, alloué et lieutenant civil et criminel de la baronnie de Vitré au siège de Marcillé, sénéchal et premier juge du prieuré de Piré, et pour marraine Jeanne d'Essay du Val.

Après des études au collège de Rennes, Joseph Lancelot du Bourg entra dans le clergé et fut nommé curé de Retiers- nous dirons aujourd'hui, premier vicaire- en 1774 puis en 1776 recteur de cette paroisse où il devait finir ses jours, après y avoir exercé les fonctions de chef de la paroisse tant comme prêtre assermenté que sous le régime concordataire.

Comme membre de l'Eglise constitutionnelle-où il fit figure d'un ecclésiastique d'esprit modéré et de mœurs irréprochables- Lancelot du Bourg fut appelé à siéger à plusieurs conciles nationaux et exerça les fonctions de vicaire général.

Lettré, comme tous les bourgeois de son siècle, imbu comme eux de l'esprit nouveau et plus particulièrement des idées de Jean Jacques Rousseau, intelligent, laborieux, volontaire, peut être aussi orgueilleux, Lancelot du Bourg se distingua très vite dans la société restérienne dont il sut devenir l'animateur, comme un chaud partisan de la Révolution.

Dès le mois de décembre 1788, on le vit protester contre les privilèges abusifs de la Noblesse et du Clergé, contre l'asservissement du Tiers-Etat, des paysans surtout accablés de charges et s'étonner de voir les privilégiés parvenir seuls aux fonctions publiques alors que l'on en tenait à l'écart la classe qui par les lourds impôts qu'elle payait rémunérait ces fonctions.

En février 1789, Lancelot du Bourg demanda la représentation équitable au sein de l'Assemblée Nationale du peuple des campagnes, la partie la plus intéressante et la plus nombreuse de l'Etat, celle qui fournit la subsistance à tous les enfants communs de la Patrie.

Désigné en avril de la même année, par l'assemblée du clergé du diocèse de Rennes, comme électeur chargé du choix des députés de l'ordre ecclésiastique, Lancelot du Bourg fut appelé par ses collègues à rédiger un projet de doléances. Le recteur de Retiers y exprima des vœux qui révélèrent son esprit novateur, révolutionnaire même, fortement teinté de gallicanisme.

Le 15 septembre 1789, Lancelot du Bourg fut appelé à siéger aux Etats-Généraux, réunis depuis le 5 mai précédent. Arrivé à Versailles, le recteur de Retiers prit place à la gauche de l'Assemblée. Il en devint le secrétaire. Lorsque les constituants se séparèrent, Lancelot du Bourg regagna Retiers. Il n'essaya plus de jouer un rôle politique hors de sa paroisse mais au sein de celle-ci, il se montra un patriote ardent.

On le vit même batailler en août 1795, lorsqu'aux abords de Martigné-Ferchaud, à cheval, coiffé de feuillages, il décida de la victoire en faveur des républicains en apportant aux soldats bleus, aux prises avec les Chouans, le concours de la garde nationale de Retiers et des paroisses voisines.

L'Eglise eut à reprocher à Lancelot du Bourg des erreurs doctrinales, ses acquisitions de biens nationaux, son action farouche en faveur de la constitution du clergé et contre l'obéissance au Pape, son *Petit catéchisme du temps présent*, etc... Mais elle se montra indulgente.

Lorsque le concordat fut mis en application, l'évêque concordataire de Rennes maintint dans la cure de Retiers celui que l'on appelait « le bon recteur Lancelot ».

Il s'éteignit le 4 novembre 1806 et fut inhumé le lendemain laissant derrière lui d'unanimes regrets.

## IX

### UNE EGLISE PROTESTANTE ?

**N**ous ne pouvons achever cette étude de notre paroisse à travers les âges, avec son église, ses chapelles, son prieuré, ses fondations charitables, sans consacrer quelques lignes à l'église protestante de Marcillé.

Et dès le seuil de ce court chapitre, nous avouerons simplement que nous sommes réduits aux hypothèses à ce sujet.

L'abbé Paris-Jallobert, qui a publié tant d'ouvrages sur nos paroisses et étudié les églises protestantes qui en certains points de notre Haute Bretagne, se constituèrent au XVI<sup>ème</sup> siècle, annonça une publication sur l'église protestante de Marcillé.

Cette publication, qui ne fut malheureusement point faite, n'eut pas été annoncée par L'abbé Paris-Jallobert s'il n'avait point déjà réuni des documents à ce sujet. Ces documents existent –ils encore ? s'ils existent où sont-ils ? pour notre part, nous n'avons rien trouvé.

Nous savons seulement qu'il y a eu des familles de Marcillé qui embrassèrent le calvinisme. Ces familles possédèrent-elles un temple ? il est impossible de le préciser.

Une hypothèse peut être émise à ce sujet...

Les Protestants durent momentanément, grâce à l'appui de la Maison de Vitré, alors convertie à la foi huguenote, exercer le culte réformé dans la vieille église paroissiale de Marcillé. Et ce fut parce que les protestants occupèrent cette église que l'on vit, d'une part, le recteur de Marcillé, François Mancel, réfugié à la Rigaudière, administrer les sacrements à ses paroissiens fidèles dans l'église du Theil de 1592 à 1595 au moins, et d'autre part, la garnison du château faire ses Pâques, non point à l'église paroissiale, mais dans la chapelle de la forteresse durant l'exil du recteur François Mancel.

En dehors de ces deux faits, établis par des documents, nous avons relevé un incident remontant au milieu du XVI<sup>ème</sup> siècle et établissant à l'époque l'existence de membres de la religion protestante à Marcillé, sans doute dans les milieux touchant de plus près la Maison de Vitré.

En 1559, Jean de La Lande, jeune homme de Marcillé, tint des propos injurieux à l'égard de la religion catholique. Il fut arrêté et emprisonné à Rennes.

Les calvinistes délèguèrent près de Guyonne de Laval, dame de Vitré et de Marcillé, demeurant à Vitré, le pasteur Legendre du Fossé, chargé d'obtenir sa protection en faveur de Jean de La Lande.

Rappelons que ce fut à cause de l'attachement de Marcillé, et notamment du recteur François Mancel, au parti de la Ligue, qu'une autre dame de Laval, la veuve de Paul de Coligny ou Guy XIX, fit détruire en 1595, par Jean D'Aumont, son amant, l'antique château de Riwallon le Vicaire.

### SOURCES

*Archives d'Ille et Vilaine, de Vitré, Châteaubriant et autres.*

*Archives paroissiales et municipales de Marcillé-Robert*

*Manuscrit inédit de Lesage de La Haye*

*Histoire de Bretagne de Dom Lobineau*

*Preuves de l'Histoire de Bretagne de Dom Morice*

*Pouillé historique du Chanoine Guillotin de Corson*

*Ouvrages de MM Kerviler, Pol de Courcy, Banéat, Orain, Ogée, Paris-Jallobert, Frain et autres.*